

LES INCENDIES ÉLECTRIQUES À LA FERME

L'ÉLECTRICITÉ

Le câblage électrique

Type de câblage

En milieu agricole, il est important d'employer le câblage électrique approprié aux endroits mouillés.

NMD: «Non Metallic DRY»

NMW: «Non Metallic Wire (WET)»

NMWU: «Non Metallic Wire Underground»

Le NMD est un câble pour utilisation dans les endroits secs seulement. Le NMW est un câble pour emplacement mouillé. Le NMWU est un câble étanche à l'eau et peut être enterré.

Quant à l'ACWU-90, ce câble d'aluminium doit être muni de dispositifs de raccordement conçu pour des installations en milieu corrosif lorsqu'installé dans un bâtiment comportant des animaux.

TYPE	CONFORME	
	OUI	NON
NMD		X
LOOMEX		X
ALUMINIUM		X
BX ou AC-90		X
NMW	X	
NMWU	X	
ACWU-90	X	
TECK	X	

La protection du câblage contre les rongeurs

Le câblage non protégé peut devenir la proie des rongeurs qui éprouvent un besoin démesuré d'affiler leurs incisives lors de la repousse. En grugeant le câblage, il y a risque de court-circuit pouvant occasionner un début d'incendie.

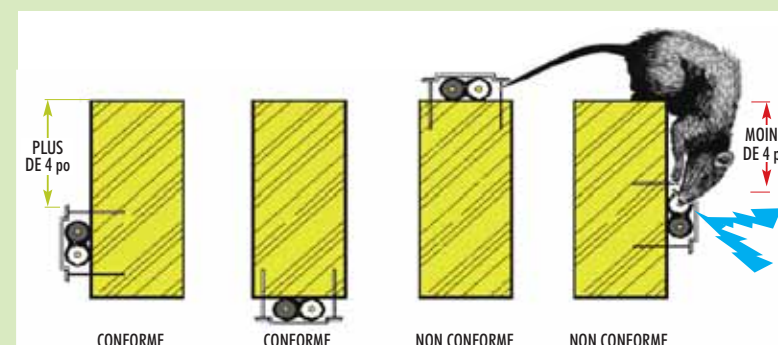
Câblage hors de portée

Cette méthode consiste à fixer le câblage au plafond, sur un mur ou sur une partie latérale d'une poutre. En conservant un dégagement minimal de 4 pouces à partir du dessus d'une poutre, un rongeur ne peut atteindre le câblage. De plus, le câblage doit être fixé à plus de 12 pouces de toute surface pouvant donner un appui aux rongeurs.

Câblage sous gaine d'aluminium

Les câblages de type TECK et ACWU offrent une protection adéquate contre les incisives des rongeurs, grâce à son enveloppe d'aluminium torsadé. Enrobés de caoutchouc, ces types de câblage conviennent aux endroits mouillés et corrosifs.

Aucune protection avec conduit métallique rigide ou en PVC n'est requise.



QUELQUES CONSEILS DE PRÉVENTION

- ◆ Les rallonges électriques sont conçues pour un usage temporaire, sinon, elles risquent de surchauffer ou de causer des arcs électriques.
- ◆ Il est important de porter une attention particulière lorsque vous lavez à haute pression près des équipements électriques.
- ◆ Il faut toujours utiliser le bon calibrage de vos disjoncteurs ou de vos fusibles dans votre panneau électrique.
- ◆ Il est recommandé de faire inspecter tous les 2 ans vos équipements électriques par un maître-électricien.
- ◆ Tous les travaux d'électricité et de gaz (propane et naturel) doivent être faits par des techniciens spécialisés.
- ◆ Il est recommandé de posséder des extincteurs portatifs à poudre chimique sèche de classe ABC ou appropriés aux risques par bâtiment. Il est important de s'assurer qu'ils soient opérationnels et entretenus.

CLASSES DE FEUX



Protection du câblage (sauf pour le TECK et l'ACWU)

La protection au moyen de conduit métallique rigide ou en PVC est recommandée lorsque le câblage électrique doit traverser un mur, un plafond ou longer l'intérieur d'un entre toit. Dans un fenil ou une grange, la protection au moyen d'un conduit rigide est requise sur toute la longueur du câble.

L'utilisation de tuyau de plastique en «Carlou» ou ABS n'est pas permise.

Les panneaux électriques

L'humidité excessive corrode les contacts électriques, rendant ainsi inefficaces les disjoncteurs et les fusibles. Une surcharge peut survenir sans même que le disjoncteur ou le fusible se déclenche. Un arc électrique peut se former lorsqu'il y a une surchauffe et le coffret peut s'enflammer.

Localisation du panneau électrique

Il doit toujours être dans une aire de bâtiment distinct où règne une atmosphère exempte de poussière, d'humidité ou de vapeur corrosive.

Localisation dans la partie d'élevage

Les panneaux électriques installés dans la partie d'élevage doivent être de type 4X (conçu pour les milieux corrosifs).

L'appareillage électrique

Tout appareillage électrique, prise, interrupteur, boîte de jonction, sectionneur et démarreur doit être de type pour emplacement mouillé et corrosif. Lorsque le câblage n'est pas installé à l'intérieur d'un conduit métallique rigide ou en PVC, le branchement de l'appareillage électrique doit être assuré au moyen d'un connecteur étanche qui épousera la forme du câblage. Le couvercle doit être installé et les trous qui ne sont pas utilisés bouchés.

L'éclairage

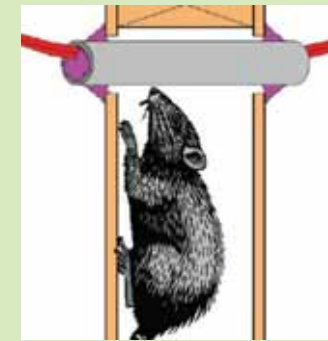
La surface d'une simple lampe à incandescence de 100 watts peut atteindre 460°F, ce qui est amplement suffisant pour enflammer de la paille, du foin ou toute autre matière combustible.

De plus, les luminaires pour emplacement humide sont plus faciles à nettoyer, car la surface chaude de l'ampoule n'est pas en contact avec la poussière, les fils d'araignée, les excréments des animaux et les mouches.

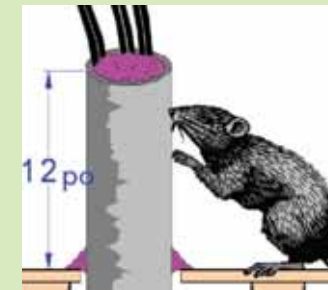
Les « queues de cochon » ne sont plus recommandées en milieu agricole.

Le chauffage électrique

L'utilisation de chaufferette de chantier de puissance 4800 watts est dangereuse pour le chauffage dans les bâtiments de ferme. La prise 30A, utilisée pendant de longues périodes, surchauffe et prend feu. Cet appareil n'est conçu que pour le chauffage temporaire de courte durée dans un environnement sec. Les milieux humides ou corrosifs accentuent la détérioration de l'équipement.



Protection du câblage traversant un mur



Protection du câblage traversant un plancher



Protection du câblage au travers des balles de foin



Protection du câblage dans l'entre toit



Chaufferette agricole

Il existe maintenant des chaufferettes électriques conçues pour le milieu agricole et destinées à une utilisation intense. Il est recommandé d'employer un aérotherme scellé et approuvé pour le milieu agricole.

Cet équipement est non lavable à l'eau!

Lampes infrarouges (couveuse)

Les lampes infrarouges dans une aire d'élevage de bétail doivent être approuvées pour le milieu agricole (AGRICULTURE DUTY). L'installation doit être à plus de 24 pouces des matières combustibles.

Les moteurs électriques

Les moteurs électriques en milieu agricole font souvent l'objet de défaillance en raison du type inapproprié ou d'un mauvais usage. Il est important d'opter pour un moteur de type fermé, avec la mention usage agricole (FARM DUTY). Le branchement du moteur doit être fait dans le boîtier avec un connecteur étanche.

Les génératrices

L'utilisation des pinces comme moyen de branchement est propice à l'erreur et peut provoquer l'électrocution de personnes, des dommages importants à la génératrice et aux équipements ainsi que des incendies.

Interrupteur à double action

Hydro-Québec et le chapitre V, Électricité, du Code de construction du Québec exigent un interrupteur à double action qui permet de choisir une seule source d'alimentation.

Connecteur de génératrice

Les connexions de la génératrice au coffret de branchement doivent être assurées par un connecteur sécuritaire dont la conception permet d'éviter les erreurs et les chocs. Le calibre des connecteurs varie en fonction de la puissance (nombre de watts) de la génératrice.

Consultez un maître électricien quant au calibre à employer. Un calibre nominal peut faire surchauffer le câblage et la prise.

Tuyau d'échappement pour génératrice stationnaire

Le tuyau d'échappement doit être situé à au moins 9 pouces des matériaux combustibles et traverser un mur combustible à l'intérieur d'un manchon isolé.

Les réservoirs pétroliers

Une simple étincelle est plus que suffisante pour enflammer des vapeurs d'essence. L'essence et le diesel sont des produits pétroliers inflammables. Un réservoir doté d'un distributeur électrique de carburant et le branchement électrique doivent avoir les propriétés antidéflagrantes.

LE FEU BRÛLE DES VIES...

Ce dépliant a été conçu afin de fournir aux agriculteurs de l'information relative à la prévention des incendies à la ferme. La cause première d'un incendie en milieu agricole est souvent d'origine électrique, résultat d'une installation déficiente ou de l'utilisation d'un appareil électrique non conçu pour la ferme.

Chaque année, au Québec, plus de 200 incendies de bâtiment de ferme sont dénombrés. D'ailleurs, ce nombre augmente au fil des ans. La détection est plus tardive en raison de la faible densité de la population et la rareté de la présence de système d'alarme. De plus, des constructions de bois très sec et de plastique, combinées à la distance des casernes et des réseaux d'eau ont causé de plus grandes pertes en milieu agricole. Elles sont effectivement trois fois plus élevées que pour l'ensemble des incendies.

En 2012, au Québec, environ 34 % des incendies ont été causés par une défaillance mécanique ou électrique et 32 % des incendies surviennent durant la soirée ou la nuit. De plus, s'y retrouvent quelques matières inflammables, des endroits humides et corrosifs en raison de la présence de bétail.

Il ne faut pas négliger l'importance que la perte d'un bâtiment peut avoir sur l'entreprise agricole: 40 % des agriculteurs qui ont déjà été victime d'incendie ont interrompu leurs activités durant plus de 8 ans et 3 % ont dû faire faillite.

Le service de prévention des incendies de votre municipalité doit faire l'inspection de tous les bâtiments sur son territoire. Vous devez prendre rendez-vous avec eux pour planifier une visite de vos bâtiments.

Les préventionnistes connaissent l'importance de la biosécurité dans les bâtiments de ferme. Ils identifieront les installations plus souvent mises en cause à l'origine des incendies de bâtiment de ferme au Québec afin d'éviter qu'un incendie similaire ne se produise chez vous.

**Pour plus d'informations,
communiquez avec le service de sécurité incendie
de votre territoire:**



**Service de sécurité incendie de Bromont,
Brigham et St-Alphonse-de-Granby**
15, rue du Ciel, Bromont J2L 2X4 Tél: 450-534-4777
incendie@bromont.com



Service des incendies de Granby
725, rue Léon-Harmel, Granby, J2J 1P7
Tél: 450-776-8344
incendie@ville.granby.qc.ca



**Service des incendies de Roxton Pond/
Sainte-Cécile-de-Milton**
901, rue St-Jean, Roxton Pond, JOE 1Z0
Tél: 450-372-6875
infomun@roxtonpond.ca



Service des incendies de Shefford
96, rue Raymond-Lemieux, Shefford, J2M 1Y5
Tél: 450-776-3316
prevention.incendie@cantonshefford.qc.ca



**Service de sécurité incendie régional
de la Ville de Waterloo**
417, rue de la Cour, Waterloo, JOE 2N0
Tél.: 450-539-2282
prevention.incendie@ville.waterloo.qc.ca

Ce dépliant est inspiré de l'affiche « Les incendies électriques à la ferme » produite par Promutuel Assurance. La MRC de La Haute-Yamaska tient à la remercier de l'avoir autorisée à reproduire dans ce dépliant des images et des textes de cette affiche.



La prévention *incendie* en milieu agricole en Haute-Yamaska

